



Club Radio Amateur Sud-Ouest Inc.
4 De L'Eglise,
Mercier, J6R 2K8

Assemblée générale du 16 juin 2014

Procès-verbal

1) Lecture de l'ordre du jour

On demande l'ajout de trois autres points à Varia (voir autres points à varia).
L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2) Rapport du président

Le président déplore encore le manque de participations des membres, seulement 8 membres sont présents, mais le club va quand même bien. On peut conclure que les membres sont satisfaits du fonctionnement du club car autrement, ils seraient plus nombreux aux assemblées.

3) Procès-verbal de l'assemblée du 12 mai 2014

Lecture par André VE2DTL. Il faut remplacer (corriger) VE2DPY par VE2PBY (Yves Picard) et enlever VE2DTK en double dans la liste des membres présents. L'adoption du PV est proposée par Lionel VE2DTV. Accepté à l'unanimité.

4) Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 juin 2013

Lecture faite par Fernando, VE2LV. Il faut remplacer (corriger) VE2PDF par VE2DPF. L'adoption du PV est proposée par Luc, VE2KI. Accepté à l'unanimité.

4) Présentation et adoption du rapport financier de l'année 2013-2014

Jacques, VE2DPF, trésorier présente son rapport financier. Ce rapport sera disponible sur demande et afficher au local du club. Le club est en bonne santé financière. Les membres félicitent Jacques pour son très bon travail. L'adoption du rapport est proposée par Michel André, VE2BYB. Accepté à l'unanimité.

5) Comité technique

- nos répéteurs

VE2RTS - Le bloc d'alimentation a sauté. VE2DTL, VE2DPF et VE2LV ont travaillé à résoudre le problème. La solution a été d'installer d'un ASI (UPS), une gracieuseté de VE2DTL et VE2DPF. Celui-ci alimente maintenant toutes les composantes, répéteur, réseau 13 cm et ordinateur ainsi que l'APRS VE2RTS-3.

VE2RBV - Un fusible dans le PA de VE2RBV est devenu défectueux par la chaleur. Il a été remplacé par Jacques VE2DPF et tout fonctionne comme il faut maintenant.

- Le local à Mercier

Il faut encore faire du ménage dans les câbles et antennes

- Réseau 13 cm – lien – projets

VE2RTS- Il faut installer une antenne parabolique sur le château d'eau de Mercier pour relier le répéteur au réseau. La quincaillerie nécessaire est déjà prête.

6) Changements aux règlements du club

Voir annexe 1 pour les changements proposés par le CA.

- Changement #1, soit l'augmentation de la cotisation annuelle de 20\$ à 25\$.

Proposé par Laurent, VE2WI. Accepté à l'unanimité.

- Changement #2, soit l'augmentation du pouvoir de dépenser du conseil de 300\$ à 600\$.

Proposé par Gérald, VE2BCM. Accepté à l'unanimité.

Les règlements du club seront modifiés pour refléter ces changements et publiés sur le site WEB du club.

7) Varia

a) Field Day

Comme personne n'a répondu à l'invitation lancée par VE2DTL, il n'y aura pas de Field Day officiel au club. Il est possible que des membres se rencontrent au local lors de cet événement pour en faire un quand même.

b) autres points

- Représentativité du club vis-à-vis des instances gouvernementales.

François VE2DTK demande si le club ne pourrait pas faire de demande pour être représenté au fédéral ou au provincial. La réponse est non, seul RAQ est reconnue par Industrie Canada. Au Québec, RAQI est reconnu pour les urgences.

- Ville de Mercier.

N'ayant pas eu de demande de la part du comité organisateur, le club ne participera pas aux festivités de la St-Jean de la ville de Mercier.

- Marathon à Mercier

VE2DTL, VE2NDC, VE2KI, VE2WI, VE2NY, VE2SYQ et VE2LV ont participé comme bénévoles à la course au Rythme de nos foulées qui s'est déroulée à Mercier, St-Martine et Chateauguay. Les organisateurs ont bien apprécié notre aide. Le club a obtenu une subvention de 100\$.

8) élections au CA.

a) Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection.
Michel André, VE2BYB accepte le rôle.

b) Annonce des deux mandats qui se terminent.
Deux postes sont en élections soit celui de Fernando VE2LV et celui qui est vacant.

c) Mises en nomination : Fernando VE2LV, Lionel VE2DTV et Luc VE2KI se présentent.

d) Élections : Des élections seraient nécessaires, mais compte tenu du peu de membres présents, l'assemblée est réticente à procéder. Vu l'occasion qui se présente d'avoir plus de support au niveau du CA, Il est proposé qu'un amendement aux règlements du club pour porter le nombre de membres du CA de quatre à cinq membres soit présenté lors d'une prochaine assemblée générale ad hoc qui se tiendra aussitôt que possible. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

Si l'amendement qui est proposé est accepté par les membres, tous les postes seraient ainsi comblés. Historiquement, le CA avait toujours été composé de cinq membres, mais il fut baissé à quatre vu le manque de participation des membres.

Donc, VE2LV et VE2DTV sont élus. VE2KI sera aussi élu si la proposition de changement aux règlements est adoptée.

e) Présentation du conseil 2014-2015

Suite à une consultation entre les membres élus, voici la nouvelle composition du CA

Président	VE2LV
Vice-président	VE2DTV
Trésorier	VE2DPF
Secrétaire intérimaire	VE2KI
Directeur	VE2DTL

On remercie Michel André, VE2BYB pour son rôle de président d'élection.

9) Levée de l'assemblée

Proposée par VE2LV et appuyée par VE2DTL. Acceptée à l'unanimité.

Membres présents :
VE2BCM, VE2BYB, VE2DPF, VE2DTK, VE2DTL, VE2DTV, VE2KI, VE2LV, VE2WI

Fernando Gutierrez VE2LV
Président et secrétaire temporaire

Annexe 1 (publiée le 2014-05-01)

- Propositions de changements des règlements.

Pour référence, vous trouverez l'adresse <http://ve2cev.qc.ca/administration/ReglementsEnVigueur-20100614.pdf> une copie des règlements qui sont présentement en vigueur.

Les changements suivants sont proposés :

Premier changement:

Article 2-2. COTISATION ANNUELLE

Présentement en vigueur :

1) Le montant de la cotisation annuelle des membres actifs et des membres non radioamateur est fixé à 20 \$. Pour les membres d'une même famille habitant sous le même toit, le coût est de 20 \$ pour le premier membre et de 10 \$ pour chaque membre additionnel.

Modification proposée :

1) Le montant de la cotisation annuelle des membres actifs et des membres non radioamateur est fixé à 25 \$. Pour les membres d'une même famille habitant sous le même toit, le coût est de 25 \$ pour le premier membre et de 15 \$ pour chaque membre additionnel.

Explications : Cette légère augmentation permettra au club de mieux gérer et entretenir les installations actuelles et de mettre en place les différents projets en cours.

Deuxième changement:

Article 4-3. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présentement en vigueur :

2) Le conseil peut autoriser, en obtenant l'accord de trois de ses membres, les opérations courantes d'achat, de dépenses et de paiement jusqu'à un maximum de 300\$.

Modification proposée :

2) Le conseil peut autoriser, en obtenant l'accord de trois de ses membres, les opérations courantes d'achat de dépenses et de paiement jusqu'à un maximum de 600\$.

Explications : Ce montant n'a jamais changé depuis la formation du club en 1980. En tenant compte de l'inflation, les 300\$ de 1980 correspondent aujourd'hui à environ 880\$.

Voir <http://www.banqueducanada.ca/taux/enseignements-complementaires/feuille-de-calcul-de-linflation>